

# LE BULLETIN

ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU



## L'édito

par Coralie BÉNECH

## Résister et construire

**V**oici un peu plus d'un an qu'Emmanuel Macron a pris la décision de dissoudre l'assemblée et qu'il a pris la responsabilité de ne pas respecter le choix des urnes. Il y a un an, le SNEP avec la FSU avait appelé à voter pour le programme du NFP, seul programme avec des propositions visant à répondre aux enjeux de notre société en termes de services publics, fonction publique, d'école ou encore d'EPS et de sport. Après 1 an de fonctionnement avec plusieurs remaniements et changement de premier ministre la situation s'est aggravée. Crise démocratique, crise sociale, crise sociétale, le budget d'austérité annoncé laisse craindre le pire pour les services publics, pourtant essentiels pour lutter contre les inégalités et pour lutter contre la montée de l'extrême droite. Mais ce n'est pas le choix de la Macronie qui préfère investir dans le budget militaire plutôt que dans la jeunesse ou encore les hôpitaux ; le gouvernement réalise des choix politiques très clairs.

Le SNEP-FSU a continué de mobiliser toute l'année sur les questions larges de fonction publique, de salaires, de retraite, d'école et sur les questions spécifiques de l'EPS et du sport en proposant des enquêtes de grande ampleur (Gymnase score ou encore sur les LP). Les remontées d'établissement de cette fin d'année confirment que l'EPS est fortement impactée par les logiques de réduction budgétaire, baisse des IMP, suppression des moyens pour le savoir-nager etc... Celles-ci font aussi émerger les manques importants pour « le sport à l'école » alors même que le gouvernement affiche un héritage des JOP 2024 réussi.

Le SNEP-FSU reste mobilisé avec les collègues sur tous les terrains ; nous avons réussi à convaincre de la nécessité du sport, il faut maintenant contraindre et ce n'est que collectivement que nous y parviendrons. ■

Édito écrit le 10 juin 2025

### ÉTAT DES LIEUX DE L'EPS À LA RENTRÉE

Dès la rentrée, la mobilisation dans les établissements se traduit lors d'une conférence de presse qui donne le pouls de la discipline et du métier. Le SNEP-FSU agit et accompagne tous·tes les collègues pour faire valoir leurs droits et défendre partout la qualité de l'EPS et des conditions de travail.



### SEMAINE DE L'EPS

La semaine de l'EPS est proposée depuis 5 ans par le SNEP-FSU. Animée par les militant·es du SNEP-FSU et la profession, elle permet de mettre en avant les besoins de la discipline et du métier.



### SPORT SCOLAIRE

La santé de l'UNSS était devenue une préoccupation majeure de la profession. L'action opiniâtre du SNEP-FSU avec les collègues aura permis un changement de direction nationale. Nous continuons de peser pour de véritables changements en faveur des rencontres et pour la pratique des jeunes.



Etablissements en situation d'urgence

49 %

Classés D et E

A B C D E

ILS NE PEUVENT PAS RÉPONDRE AUX EXIGENCES DES PROGRAMMES

### GYMNASE SCORE

L'enquête nationale Gymnase score s'est inscrite dans la campagne pour les 4 h d'EPS. Les 4 000 réponses seront des points d'appui pour la rénovation et la construction d'équipements sportifs, de piscines...



## AUDIENCE

# **La voix de l'EPS et de ses personnels portée à l'Élysée**

par Coralie BÉNECH

Les secrétaires généraux du SNEP-FSU ont appelé à des choix forts pour la discipline et ses personnels.

**L**e SNEP-FSU avait réagi immédiatement après l'allocution télévisée d'Emmanuel Macron le 13 mai : communiqué de presse, lettre ouverte au Président et saisie de l'ARCOM pour propos mensongers. En effet, lors de son interview télévisée, E. Macron avait fait comme si les professeur·es d'EPS (35 000) n'existaient pas et comme si avant les 30 minutes d'APQ et le dispositif de 2 heures de sport au collège (qui ne fonctionne pas) rien ne se passait à l'école concernant l'activité sportive.

Une heure après l'envoi de notre lettre ouverte, le conseiller éducation d'E. Macron proposait une audience le mardi 3 juin au SNEP-FSU. Celle-ci aura permis des échanges autour de l'EPS et du sport scolaire. Le SNEP-FSU a notamment porté toutes les contradictions et sportive, premier lieu de pratique physique et sportive obligatoire pour tous et toutes, le SNEP-FSU appelle à agir collectivement jusqu'à la fin de l'année dans les établissements pour l'attribution des IMP de coordination, les moyens pour le savoir-nager... ■

ADHÉSION

# **9 283 syndiqué·es : le nombre d'adhérent·es en hausse depuis 3 ans !**

par Émilie DUCBET

**N**os revendications avancent grâce à ce renforcement du SNEP-FSU : gagner des IMP de coordo, réorienter la politique de l'UNSS, permettre des classes à 24 élèves, des équipements de qualité, le respect des droits de tous et toutes.

Nous sommes un collectif de plus en plus grand pour porter les valeurs de solidarité, de paix et de justice sociale :  
L'Amour (1)

Pour continuer ensemble, se syndiquer pour 2025/2026  
est déjà possible sur l'application mobile (en haut).

(1) *Like article page 3*

INTERNATIONAL

# Gaza, pudeur meurtrière

par Benoit HUBERT

**La reconnaissance de l'État Palestinien doit amorcer la fin du conflit au Moyen-Orient.**

**A**près 20 mois d'un conflit israélo-palestinien sanglant avec des milliers de morts, de blessé·es, des dizaines de milliers de déplacé·es parmi les populations civiles ; des volontés de « nettoyage ethnique » de la bande de Gaza<sup>(1)</sup> appuyées par un président américain qui voudrait en faire la « Côte d'Azur du Moyen Orient », les réponses politiques et diplomatiques internationales tardent et retardent la fin des hostilités et la résolution du conflit qui relève d'un génocide. En France, pays des droits de l'Homme, les soutiens au peuple Palestinien sont bien souvent réprimés et parfois, de manière immonde, qualifiés de

ce qu'ils ne sont pas, à savoir un antisémitisme larvé. La suspension d'une enseignante qui, à la demande d'élèves, avait organisé une minute de silence en hommage aux victimes palestiniennes en est un dernier avatar. Le SNEP avec la FSU affirme tout son soutien à cette enseignante et demande la levée de sa suspension tout comme il participe de l'« Appel de Paris » qui exige l'application de la résolution de l'ONU visant à « favoriser, conjointement avec d'autres États ou séparément, la réalisation des droits du peuple palestinien à l'autodétermination et s'abstenir d'entretenir des relations conventionnelles avec Israël dans toutes les situations où celui-ci prétend agir au

nom des Palestiniens ou pour des questions les concernant ». Il n'est plus temps d'ergoter ou d'utiliser ce conflit à des fins de politiques intérieures, la paix dans le monde, la protection des populations nécessitent des engagements courageux. La construction d'une paix juste et durable passera par une solution à deux états et nécessite de reconnaître la Palestine. E. Macron a fait ce premier pas, il reste à le confirmer et à aller encore plus loin en imposant les modalités d'un dialogue pour permettre le respect du droit international et les multiples résolutions de l'ONU. ■

(1) Francesca Albanese, rapporteuse spéciale de l'ONU pour les territoires palestiniens occupés



Mark, Marie-Elisabeth, Pierrick Turélie, agents de la Fonction publique

eden fr



Retrouvez-nous chez

BANQUE  
POPULAIRE +X

## ACTION COLLECTIVE

# Grâce à vous tous et toutes !

par Fanny MOUTON

**Merci aux syndiqué·es, fidèles, nouveaux et nouvelles, jeunes et plus agé·es.**

**V**os contributions, vos cotisations assurent la pérennité et l'efficacité de l'action de notre outil syndical. Elles permettent l'engagement au quotidien des militant·es pour la défense individuelle et collective de la profession et du métier, dans les instances pour faire valoir leurs expertises, la mise en place de stages, des journées de l'EPS et la construction des mobilisations dans lesquelles vous êtes pleinement engagé·es. Cette année a été encore très riche et chargée face aux attaques gouvernementales permanentes mais avec des avancées collectives non négligeables.

“

*Plus nous sommes de syndiqué·es, plus nos revendications ont du poids.*

”

Bravo à tous et toutes pour la force donnée au collectif SNEP-FSU ! Plus nous sommes de syndiqué·es, plus nos revendications ont du poids. Nos campagnes pour les 4 heures d'EPS, le licenciement du directeur de l'UNSS, la bataille sur les IMP de coordination, la défense de nos carrières, les luttes contre la réforme de la formation initiale, la défense des missions prioritaires des agent·es de jeunesse et sport, le recul sur les suppressions de postes, les 3 jours de carence et tant d'autres, permettent de faire bouger les lignes. Bien d'autres combats restent à mener dans le contexte d'austérité actuel : l'égalité femme-homme, la revalorisation des salaires et des pensions, l'amélioration des conditions de travail, le respect de nos métiers et particulièrement en cette année des 80 ans de la sécurité sociale notre combat pour le « 100 % sécu ».

Soyons acteur·rices de nos métiers et de notre discipline ensemble et nombreux·euses par la représentativité de notre syndicat à tous les niveaux, du local au national. Toutes les actions petites et grandes sont importantes et l'adhésion est le premier engagement. L'an prochain, et dans la perspective des élections professionnelles

## RETRAITÉ·ES

# Il n'y a pas d'âge pour continuer à être syndiqué·e au SNEP-FSU

par Patrick CHEVALLIER

**L**'accession à la retraite est une page qui se tourne. De nouveaux possibles et de nouvelles perspectives s'offrent à nous.

Quarante années (ou plus) passées sur les stades, dans les gymnases, au milieu d'élèves et de collègues, dont un grand nombre, pour de multiples raisons, resteront dans nos mémoires. Ces quarante années ne s'effacent pas d'un coup de balai.

Une carrière est balisée de travail collectif, de valeurs à défendre et de combats à mener au service de l'École, de notre discipline, de l'émancipation de nos élèves par la culture sportive...

Toutes ces valeurs et ces objectifs qui nous ont si longtemps animés ne nous

quittent pas au moment de ce passage à la retraite.

Poursuivre son adhésion au SNEP-FSU permet de continuer, à son rythme et selon ses disponibilités, à défendre notre métier et les intérêts de nos collègues actif·ves et retraité·es.

Par notre expérience, en n'étant plus « le nez dans le guidon » du quotidien professionnel, nous pouvons apporter notre éclairage à nos collègues actif·ves au sein des différents collectifs de notre syndicat, bureaux départementaux et académiques notamment. Nous pouvons également agir et peser au sein des différentes instances de la FSU. La défense de nos convictions doit même nous inviter à grossir les rangs des regroupements et manifestations.

Le passage à la retraite ouvre de nouvelles préoccupations plus spécifiques : le montant et l'évolution des pensions, le système de santé, la protection et la prévention...

Le secrétariat national et la commission nationale des retraité·es du SNEP-FSU s'emparent de ces sujets, débattent et vous informer régulièrement par l'intermédiaire de leurs bulletins notamment.

Pour rester informé·e, pour continuer à défendre ce qui nous anime, une solution est toute trouvée : poursuivre sa syndicalisation au sein du SNEP-FSU.

Notre syndicat a besoin de ses actif·ves et de ses retraité·es. Les actif·ves et les retraité·es ont besoin de notre syndicat. ■

## CARRIERES

# Un revirement inacceptable

par Coralie BÉNECH

**Le ministère fait marche arrière sur les mesures qu'il vient d'annoncer.**

**N**ous vous avions informé·e·s d'une modification des carrières avec une avancée non négligeable en classe normale : raccourcissement des échelons allant de 5 à 8, avancement au même rythme pour tous et toutes avec déconnexion des RDV de carrière avec l'avancement. Le ministère avait précipité les groupes de travail pour publier les textes assez rapidement. Les syndicats de la FSU ont travaillé sur ce dossier dans le temps imparti et dans l'intérêt des collègues, même si pour la FSU il restait un obstacle essentiel qu'était la mise en place d'un nouveau RDV de carrière pour l'accès à la classe exceptionnelle et la faiblesse des taux d'accès à cette même classe exceptionnelle.

Il apparaît aujourd'hui, alors que nos métiers subissent de plein fouet une crise d'attractivité, due essentiellement à la question salariale, que ces mesures, qui étaient en partie financées par redéploiement risquent de ne pas être mises en place. Pour le SNEP-FSU, ces mesures étaient totalement insuffisantes mais elles amélioreraient le déroulement pour tous·tes les collègues en classe normale, ce revirement est inacceptable.

Nous continuerons de revendiquer des augmentations salariales ainsi que des modifications des grilles indiciaires et nous proposerons avec les syndicats FSU des moyens d'actions dans les plus brefs délais. ■



## SPORT SCOLAIRE

# Un nouveau départ pour des avancées à concrétiser

par Camille JACQUES

**Le changement de direction doit se concrétiser dans les programmes UNSS et leur financement.**

**D**epuis plus de trois ans, le SNEP-FSU, avec toute la profession, s'est fortement mobilisé pour le service public du sport scolaire. Les décisions iniques de la direction nationale sous la houlette d'O. Girault ont conduit à deux déficits inégalés, à la réduction des rencontres et à l'augmentation de la participation financière des familles et des AS.

2024-2025 aurait pu être une année exceptionnelle placée sous le signe de l'héritage des JOP tant vanté par nos

gouvernants. Au lieu de cela, l'UNSS s'est dotée d'un règlement fédéral qui exclut de nombreux·euses jeunes des compétitions, qui réduit le nombre d'élèves dans les équipes ou, comble de l'ironie, refuse toujours d'organiser des compétitions de ski alors que la France organisera les Jeux d'hiver en 2030 !

Les nombreuses mobilisations des collègues partout sur le territoire et la pétition du SNEP-FSU pour exiger un changement radical de politique à la tête de l'UNSS ont porté leurs fruits au printemps 2025. O. Girault a été

licencié en mars et un nouveau directeur national, J-M. Serfaty, a été nommé en mai.

Il reste beaucoup à faire pour redonner à notre fédération toute la dynamique qu'elle mérite, pour redresser la situation financière et réorienter la politique sportive. Le nombre de rencontres à destination du plus grand nombre doit être renforcé et les alternatives à l'accord cadre transport doivent aboutir au plus vite. C'est le message que le SNEP-FSU a adressé à J-M. Serfaty lorsqu'il a dirigé son 1<sup>er</sup> CA UNSS le 3 juin dernier.



## La vigilance est toujours de mise

Pour la saison prochaine, la baisse des subventions des collectivités territoriales et de l'ANS ainsi que la stagnation de celle du ministère de l'Éducation nationale ne peuvent que nous inquiéter.

Bien que nous ayons obtenu des ajustements non négligeables au règlement fédéral dès septembre 2025, les débats doivent se poursuivre. Du

local au national, la participation des militant·es du sport scolaire est essentielle pour qu'ils se concrétisent dans les programmes UNSS et leur financement.

Nos revendications et nos ambitions restent intactes. Le SNEP-FSU continuera à les porter avec vous. ■

Article  
du CA UNSS  
du 3 juin



## GYMNASE SCORE

# Inégalités des conditions d'apprentissage

par Sylvain QUIRION

Avec près de 4 000 réponses issues de la moitié des établissements du second degré en France, les résultats de l'enquête « Gymnase Score » dressent un constat sans appel.

**L**es enseignant·es d'EPS se sont fortement mobilisé·es et ont pleinement investi cet outil pour évaluer leurs conditions d'enseignement. Mais une fois le diagnostic posé, la mobilisation syndicale ne s'arrête pas là : elle doit se poursuivre pour que chacun·e soit acteur·rice de l'amélioration de ses conditions de travail.

## Des résultats inquiétants

**L'enquête fait émerger quatre tendances majeures :**

- 50 % des établissements obtiennent une note D ou E
- 81 % des gymnases sont classés C, D ou E
- Près de 700 collèges, soit 13 %, n'ont pas accès à une piscine (environ 450 000 élèves concerné·es)
- Plus de la moitié des établissements ne disposent que d'un seul gymnase

Ces données confirment les constats déjà portés par de nombreux rapports : les équipements sportifs sont insuffisants, souvent vétustes, et cela creuse des inégalités territoriales profondes. L'accès aux équipements est étroitement lié aux

inégalités sociales et culturelles, en particulier dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et dans les territoires ultramarins.

## Pour une politique sportive ambitieuse et équitable

Le SNEP-FSU défend une EPS ambitieuse, par la transmission d'un savoir ancré dans les APSA. Pour cela, des installations de qualité sont indispensables. Elles sont déterminantes pour donner envie aux élèves d'entrer dans les apprentissages et surtout d'y rester. Multiplier les équipements sportifs et les piscines sur l'ensemble du territoire (urbain comme rural) serait un signal fort de la volonté politique d'agir pour l'égalité.

Offrir enfin à celles et ceux qui ont si peu, ce serait construire un véritable héritage social et éducatif durable. Parce que les équipements sportifs créent du lien social et participent du dynamisme d'une ville, d'un département ou d'une région, les collectivités, ont tout intérêt à se saisir de ce sujet.

## L'État doit prendre ses responsabilités

Le principal enseignement de l'enquête « Gymnase Score »



est clair : les inégalités d'accès à l'EPS doivent être résorbées. Pour le SNEP-FSU, l'État doit prendre sa part en adoptant par exemple une loi de programmation dédiée à la construction et la rénovation des équipements sportifs. Une telle mesure permettrait de pérenniser l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, tout en répondant aux enjeux écologiques, énergétiques et économiques. Elle éviterait aussi que les collectivités les

plus fragiles ne soient laissées seules face à ces défis.

Le décret tertiaire de juillet 2019 fixe un objectif ambitieux : rendre 80 % des gymnases et des piscines plus sobres en énergie d'ici 2030, notamment ceux construits avant l'an 2000. Le SNEP-FSU demande des rénovations et constructions massives, conformes aux normes environnementales et pensées pour un usage fonctionnel et durable.

## Agir collectivement, maintenant

Le SNEP-FSU appelle donc à poursuivre et intensifier la mobilisation, auprès des collectivités comme de l'institution. Chaque enseignant·e peut faire connaître les résultats de l'enquête, interpeller les décideur·euses et revendiquer une amélioration des conditions d'enseignement de l'EPS, partout sur le territoire.

L'égalité d'accès à une EPS de qualité ne peut attendre. ■



## COORDINATION DES APSA

## Le MEN n'en a cure d'être condamné !

par Jean FAYEMENDY

**Le ministère joue contre les droits des enseignant·es.**

**P**ar lettre recommandée avec accusé de réception reçue le 14 avril 2025 mais datée du 5 mars 2025 (!), le Directeur Général des Ressources Humaines (DGRH) du MEN a informé le SNEP-FSU qu'il reniait l'engagement qu'il avait officiellement pris (par écrit) de mettre en œuvre la décision de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux qui avait donné raison au SNEP-FSU en considérant que, dans les EPLE où l'équipe EPS assurait 4 Equivalent Temps Plein (ETP)(en heures-poste) + 1 HSA, le taux annuel de l'IMP « coordination des APSA » devait être de 2 500 euros.

La décision de la CAA de Bordeaux contredisait des avis antérieurs d'autres CAA qui avaient considéré que seules des heures-poste assurées en plus des 4 ETP ouvraient le droit au versement de l'IMP « coordination des APSA » au taux annuel de 2 500 euros.

C'est sur la base de ce qu'il considère comme « des divergences de jurisprudence » que le DGRH a décidé de « s'asseoir » sur la décision de la CAA de Bordeaux.

Quelle image donne le MEN à refuser d'appliquer une

décision de la justice administrative qui a condamné l'Etat et contre laquelle le même ministère n'a pas fait appel !

À l'évidence, cette « nouvelle » position de l'administration - qui n'a aucune portée réglementaire - doit être lue comme une tentative de déculer les collègues à faire valoir des droits nouveaux et de discréditer l'action du SNEP-FSU menée depuis près de 10 ans.

Pour le SNEP-FSU et son avocat Me Weyl, aucun renoncement n'est de mise ! Tous·tes les enseignant·es d'EPS qui assument ou ont assumé la coordination des APSA et qui sont susceptibles de relever de la décision de la CAA de Bordeaux doivent manifester leur volonté d'en bénéficier. Quelque 200 collègues ont déjà sollicité le syndicat. D'ores et déjà des dizaines de recours ont été transmis (ou vont l'être) à des Tribunaux Administratifs (après avoir suivi la nouvelle procédure imposée).

On ne lâche rien ! S'agissant d'une affaire qui concerne toute la profession, le SNEP-FSU prend en charge les dossiers des adhérent·es du syndicat. ■

## NOUVEAU SOCLE COMMUN

# Un texte en évolution

par Andjelko SVRDLIN

**Les orientations du nouveau socle articulent certaines de nos propositions.**

**L**e Conseil supérieur des programmes a rendu sa version du nouveau socle commun à madame la Ministre. Nous précisons quelques points essentiels mais non exhaustifs pour l'évolution de notre discipline.

Ce nouveau socle est une réécriture du précédent et pas une construction ex nihilo. Il nous revient donc d'apprécier son évolution par rapport au précédent texte et de saisir sa dynamique.

Nous devons également saisir ses faiblesses et les problèmes que ce texte continue à poser. De ce fait, nous y trouverons une « cohabitation » des orientations que nous condamnons et des points d'appui pour l'EPS et l'École que nous voulons.

Un certain nombre d'écritures marquent l'empreinte que le SNEP-FSU a laissée dans le paysage, notamment la place que nous accordons à la culture dans notre enseignement, l'ar-

ticulation que nous pensons nécessaire entre les apprentissages techniques dans les APSA et tous ceux d'ordre méthodologique ou relevant des attitudes, postures et comportements nécessaires.

Il convient donc de demeurer lucides car un certain nombre de contradictions apparentes persistent, mais l'évolution nous intéresse au point où les nouveaux programmes collège devraient avoir une écriture très différente de celle qui nous

est proposée aujourd'hui par l'IG EPS.

Le texte socle du CSP dit que le socle est « articulé aux programmes scolaires nationaux encadrant les enseignements disciplinaires ».

Puis, plus loin : « Les démarches et les méthodes d'apprentissage sont indissociables des savoirs et des savoir-faire transmis par les professeur·es et progressivement appropriés par les élèves ».

Il suffit d'en faire une relation pour arriver à la conclusion que les savoirs pilotent la structuration des apprentissages, de tous les apprentissages car ils leur donnent le sens social.

Il est toutefois à noter que « le champ disciplinaire physique et sportif » contribue à l'émergence d'une « culture humaniste » chez les élèves. Il s'agit ici d'une reconnaissance de notre champ disciplinaire aux côtés des autres mais aussi du sport comme organisateur de notre champ. ■

“

*Ce nouveau socle est une réécriture du précédent et pas une construction...*

”

**Vous transmettez la passion du sport. On est votre plus grand supporter.**

**Vous êtes prof ?**  
Découvrez toute notre offre sur [decathlonpro.fr](http://decathlonpro.fr)

 **DECATHLON Pro**

\*Du 2 au 30 juin 2025, remise de 10 % sur [decathlonpro.fr](http://decathlonpro.fr), en magasin, par téléphone ou via bon de commande avec le code EXCLU10, réservé aux professionnels (hors produits exclus). Code non cumulable avec d'autres offres. Voir conditions complètes sur [www.decathlonpro.fr/les-jours-pro](http://www.decathlonpro.fr/les-jours-pro) ou dans les magasins participants.

## PÉDAGOGIE

# Plus d'EPS pour moins d'inégalités : des rapports aux actes !

par Bruno CREMONESI

## 2025 : des rapports... et maintenant, des mesures pour l'EPS ?

15 de moyenne au bac, comment expliquer qu'alors même que l'ensemble des spécialistes s'alarment sur le niveau de sédentarité, les notes du bac augmentent ?

Les enseignant·es ne se trompent pas et savent bien qu'avec le jeu des points fléchés dans les attendus de fin de lycée, les notes augmentent artificiellement, comme le démontre en début d'année scolaire l'article réalisé à la lecture du rapport du bac qui démontre que les résultats du bac maquillent la réalité<sup>(1)</sup>. Au point que l'on puisse se demander si, finalement, les rapports n'étaient pas

écrits par un cyclope refusant de voir la réalité en face.<sup>(2)</sup>

## 2025, année des rapports pour le développement de l'EPS

La Cour des comptes, en mars 2025, sort un rapport sur la pratique sportive des jeunes où elle estime que « compte tenu du caractère obligatoire de l'EPS (au lycée), l'Éducation nationale reste le principal acteur d'un accès large et égalitaire au sport. »<sup>(3)</sup>

Il en sera de même pour la mission flash qui intègre dans ses 10 mesures dans la prévention du surpoids et de l'obésité : porter le volume horaire à 4 heures pour tous·tes les collégien·nes.<sup>(4)</sup>

Enfin, la mission interministérielle « Sport-Santé » propose que soient expérimentées 2 h d'EPS supplémentaires en collège. Une mesure qui serait « un premier pas vers l'installation des 4 h d'EPS pour l'ensemble du second degré. »

## Des rapports aux actes

Le SNEP-FSU et les enseignant·es attendent que 2026 devienne une année concrète de l'EPS.

La Semaine de l'EPS, du 17 au 21 novembre, aura pour slogan :

**« Moins d'inégalités, plus d'EPS »,** pour faire la démonstration que 4 h, ici et maintenant, sont sans aucun doute la mesure clé pour inverser la courbe. ■

**(1) BAC : les AFL2 et 3 compensatrices des inégalités en EPS**



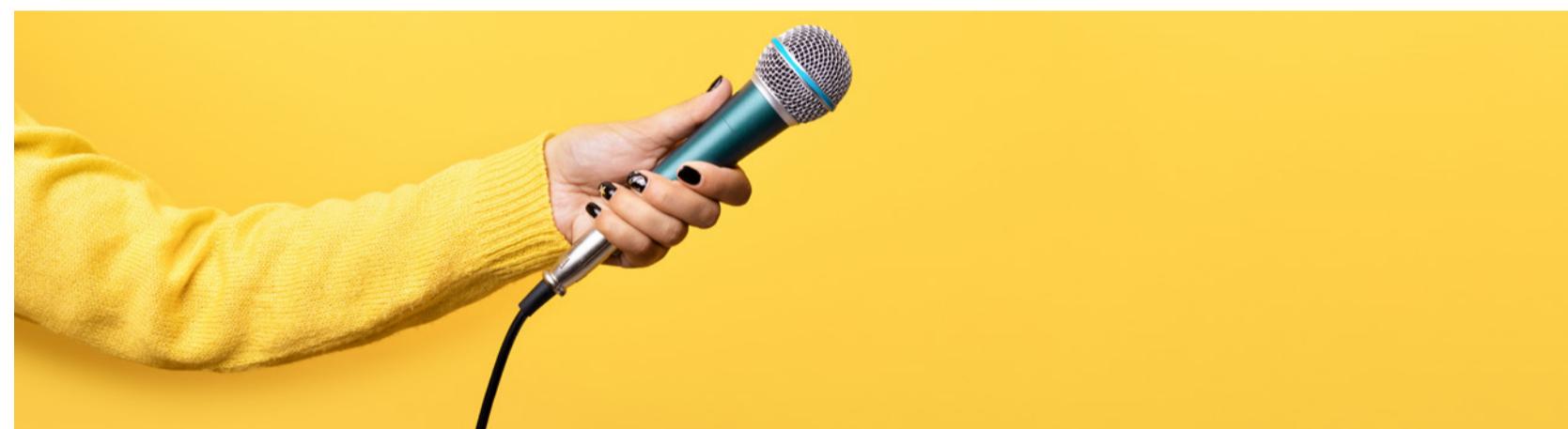
**(2) L'institution tel un cyclope ne voit que d'un œil !**



**(3) Rapport de la Cour des comptes (mars 2025)**



**(4) Mission flash - activité physique et prévention de l'obésité**



## INTERVIEW

# La différenciation pédagogique pour compenser les inégalités sans les réduire

par Bruno CREMONESI

Rencontre avec Sandrine Garcia, Maître de conférences à l'IEP de Lyon. Elle est l'autrice de plusieurs ouvrages dont « Le goût de l'effort », « Enseignants, de la vocation aux désenchantements ».

**Bruno Cremonesi : Dans votre ouvrage « Enseignants, de la vocation aux désenchantements », vous analysez les causes de la crise des vocations. Vous faites, référence à une forme de rationalisation gestionnaire qui a un impact sur le sens des pratiques professionnelles, pouvez-vous préciser votre idée ?**

**Sandrine Garcia :** On a confié aux enseignants de nouvelles missions qui supposent un alourdissement (suivi des élèves à besoins particuliers, inclusion d'élèves en situation de handicap) sans alléger par ailleurs leur travail pour compenser l'ajout de ces nouvelles missions qui complexifient considérablement le travail. C'est une rationalisation au sens où on leur demande plus pour un même salaire. L'enjeu est bien

de réaliser des objectifs (l'inclusion, l'individualisation, etc.), mais en restant dans le même cadre budgétaire. Il y a certes des accompagnements humains, mais qui correspondent à des emplois précaires et mal payés et non pas à des professionnels formés et qualifiés et ces accompagnements ne sont pas à la hauteur des besoins.

Cela a un effet sur les pratiques professionnelles car les enseignants doivent à la fois gérer une classe et les apprentissages (ce qui est le cœur de leur métier), tout en étant confrontés à des problèmes de comportements perturbateurs qui les conduisent souvent à « être sur le fil », c'est-à-dire dans des situations où tout peut déraper, certains élèves hurler, frapper ou s'en aller de la classe. Ils ne sont pas dans les conditions

pour exercer sereinement leur travail car la gestion de la classe prend le pas sur le reste.

**B. C. : Vous avez récemment dans un ouvrage « Enseignants : le grand déclassement ? » de Géraldine Farges & Igor Martinache, montré que le mode de gestion la différenciation pédagogique conduisait à rendre les enseignants responsables de l'échec scolaire parce « qu'ils seraient à la fois incapables de se saisir de la richesse que représenterait l'hétérogénéité des élèves et de mettre en œuvre une pédagogie différenciée. »**

**S. G. : La notion de différenciation a été « vendue » comme si elle représentait un moyen de lutter contre l'échec scolaire. L'idée qu'il suffisait de garder**

les mêmes objectifs mais simplement de changer les moyens est un leurre total. J'ai écrit un article à ce sujet dans la revue « Éducation et Socialisation<sup>(1)</sup> » qui montre que ce n'est pas du tout le cas.

En réalité, si on allège la charge de travail, on change les objectifs. Si on fait manipuler des étiquettes pour écrire un texte plutôt que de le faire rédiger, on change les objectifs. Si on fait des dictées à trous pendant que les autres font des dictées classiques, on change les objectifs, on change la nature de la tâche. Or, on a fait croire que différencier, c'est réduire les inégalités. Cela permet de dire que l'échec scolaire est lié à un manque de différenciation, mais celle-ci sert surtout à garder les élèves malgré leurs difficultés, donc à ne pas les traiter vraiment.

Les enseignants adhèrent d'ailleurs assez spontanément à cet idéal de différenciation, car elle permet ou semble permettre de les délester de la charge de mener tous les élèves au même endroit ou à peu près, alors même qu'ils n'ont pas les moyens de combattre l'échec scolaire. Or, ils sont désarmés face à cette difficulté et d'autant plus démunis que la seule proposition qu'on leur a fait, c'est précisément de différencier la pédagogie. Mais comment faire accéder des élèves culturellement, socialement éloignés de l'univers scolaire des savoirs exigeants, cela ne va pas de soi, cela suppose un capital de connaissances que nous n'avons pas ou qui est partiel.

Certes il existe la didactique, mais les enseignants ont du mal à faire le lien avec leurs conditions concrètes d'enseignement. On a aussi valorisé des pédagogies plus « invisibles » et peu compatibles avec un nombre d'élèves élevé par classe.

C'est aussi le piège du terme pédagogie de la réussite, qui évoque quelque chose de positif, alors qu'on met l'accent sur la réalisation d'une tâche réduite plutôt que sur un objectif commun.

Les groupes d'élèves faibles constitués dans le cadre de la réforme « chocs des savoirs » risquent fort d'être confrontés à cette baisse des exigences accompagnée d'une valorisation de leur réussite, qui va être gratifiante pour les enseignants enclins à mettre l'accent sur des réussites qui ne sont pas forcément assorties d'apprentissages réels. ■

(1) « Éducation et socialisation » : <https://journals.openedition.org/edso/13911>



Paris 2024

JOP 2024

## Le rapport officiel

par Andjelko SVRDLIN

**Le COJOP<sup>(1)</sup> a publié en mars 2025 le rapport officiel sur les JOP 2024.**

**S**i nous devions nous attendre à ce que le comité qui devait évaluer son propre travail ne soit pas trop critique, nous ne serons pas trop déçus. C'est un concept qui permet d'afficher des satisfactions et concourir ainsi à l'ensemble de la communication de l'État autour des JOP 2024. Il y a tous les aspects compétitifs, les résultats sportifs, les éléments liés aux jeux inclusifs etc. sur lesquels nous ne nous attarderons pas ici. Nous n'évoquons que les éléments ayant un lien direct à l'EPS et au sport pour tous et toutes.

Dès le départ, T. Estanguet<sup>(2)</sup> dit que l'ambition était d'organiser les « jeux avec un héritage fort ». Or, compte tenu de ce qu'était la campagne du SNEP-FSU comme de beaucoup d'autres acteurs et actrices du sport et des différents domaines de la société, de l'héritage, il n'y en a pas. Attention, nous n'oubliions pas les extraordinaires exploits sportifs des athlètes, l'ambiance olympique que nous sommes nombreux à avoir partagée avec nos proches. Nous parlons bien ici de ce que l'État comme garant de l'héritage dans la durée est censé mettre en place par des décisions politiques.

« Ouvrons grands les Jeux », tel est le slogan de l'héritage. Comment comprendre que le sport à l'école, dont l'EPS est le lieu par excellence, avec les AS, puisse être à ce point méprisé par la mise en place des dispositifs concurrentiels tels que les « 2 h de sport », alors que ce même sport est la raison même d'existence des jeux. Le rapport dit d'ailleurs : « Le sport est un formidable vecteur de changement en faveur de la lutte contre la sédentarité, de l'inclusion et de la durabilité. » Le SNEP-FSU ne cesse de plaider pour un lien entre le développement de la pratique sportive, en EPS et AS comme à l'extérieur de l'École, et l'inscription des jeunes dans les pratiques physiques durables.

Plus loin, nous pouvons lire : « Pour ouvrir grand les bienfaits, le comité d'organisation et ses parties prenantes se sont mobilisés bien en amont de l'événement, s'appuyant sur la dynamique des Jeux pour en maximiser l'impact. »

Nous n'avons pas le souvenir que les parties importantes de l'organisation des JOP se sont mobilisées pour une augmentation des horaires de l'EPS. Pire, le rapport dit la stratégie pour lever les freins à la pratique du sport : « ... comme héritage en

faisant entrer le sport dans le quotidien de tous les Français. » Le résultat de cette stratégie cité par le rapport, ce sont les 30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école primaire. Nous avons déjà dit combien cette mesure est l'inverse de ce qu'il faut faire, combien il s'agit de tout mais pas de pratique sportive.

L'héritage matériel, quant à lui, se satisfait d'une phrase lapidaire : « laisser un héritage matériel aux territoires hôtes qui en ont le plus besoin, avec de nouvelles infrastructures conçues avant tout pour les besoins des habitants à l'image du Centre aquatique. » S'il ne s'agit

pas de minorer la construction du centre aquatique (bien qu'il semblerait que son emplacement actuel complique grandement de potentiels déplacements en EPS des trois collèges voisins) et un certain nombre de structures construites dans le 93 par le conseil départemental, nous sommes loin du compte, aussi bien dans l'Île de France que dans l'ensemble du territoire national, territoires d'Outre-mer compris. L'EPS a encore une fois été oubliée. Les JOP auraient dû être l'occasion pour mettre sur pied un plan national de construction/rénovation massive des équipements sportifs.

C'est parce que le SNEP-FSU est historiquement engagé dans un projet social et culturel pour tous et toutes, d'accès à un développement digne de ce nom par la culture sportive, que nous exigeons beaucoup plus, pour l'EPS, le sport scolaire et le sport civil.

Notre appel aux autorités continue à travers notre campagne pour les 4 heures d'EPS. Celle-ci contient l'ensemble des questions professionnelles qui structurent et organisent nos métiers. ■

(1) Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques

(2) Président de Paris 2024.

## SPORT

## Le secteur J&S du SNEP-FSU, un atout

par Gwenaelle NATTER

**L**e SNEP-FSU est un syndicat qui regroupe les enseignant·es d'EPS, mais aussi les personnels techniques et pédagogiques chargés de mettre en œuvre les politiques sportives et éducatives portées par le ministère J&S. Reconnu pour sa capacité à prendre en compte et analyser l'ensemble des dimensions du sport dans la société, le SNEP-FSU est régulièrement auditionné par des

député·es et sénateur·rices. Qu'il s'agisse du budget du ministère J&S, du Service National Universel, du Fonds de Développement de la Vie Associative, du projet de loi pour davantage de sport et moins de sucre, toutes ces auditions sont l'occasion de porter nos propositions pour plus et mieux de sport, d'EPS et de sport scolaire. Il en est de même lorsque des rapports sur la pratique sportive ou sur l'héritage des JOP sont

publiés. Sans oublier les demandes de rencontres de parlementaires pour porter la demande du SNEP-FSU pour une loi d'orientation et de programmation pour le sport. De plus, lorsque le ministère chargé des sports demande aux personnels J&S de mettre en place des dispositifs présentés comme favorisant le développement du sport mais qui en réalité concurrencent l'EPS (Ex : 30 minutes d'APQ et 2 heures de sport), le SNEP-FSU le dénonce dans les instances J&S, ainsi que dans les audiences avec le/la ministre J&S et son cabinet, tout en alertant la profession.

Le SNEP-FSU est donc un syndicat incontournable, qu'on soit enseignant·e d'EPS ou prof de sport. Alors, rejoignez-nous ! ■

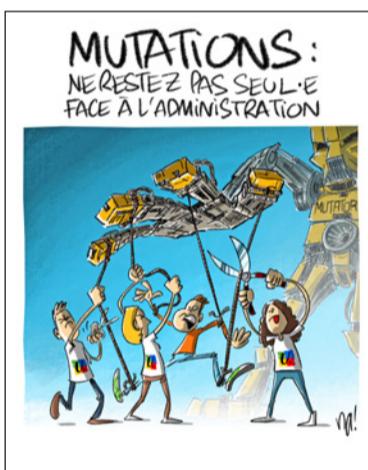
MUTATIONS INTER

# Des recours pour faire respecter le droit !

par Polo LEMONNIER

À l'issue des résultats de l'Inter 2025, près de 90 recours demandant l'assistance du SNEP-FSU ont été déposés.

**A**près plus de 2 mois et demi d'échanges et groupes de travail avec le ministère, nous aurons réussi à faire respecter le droit de certain·es collègues et obtenir des calibrages supplémentaires ici ou là pour permettre aux premier·es non-entrant·es, souvent avec des situations compliquées, d'obtenir l'académie attendue. Cette activité de recours sur une décision défavorable, seule perspective laissée aux collègues pour faire valoir leur droit, depuis l'adoption de la loi dite de transformation publique (LTFP) en 2019, n'est pas satisfaisante. En effet, au regard du bilan, nous parvenons à obtenir globalement ce que le travail préparatoire réalisé par les élu·es en Commission



Administrative Paritaire permettait en amont du mouvement et en toute transparence. C'est pourquoi nous exigeons toujours l'abrogation de cette LTFP et demandons le retour de prérogatives étendues de gestion collective de tous les actes qui concernent la carrière des personnels (avancement, promotion, mutation...). C'est non seulement un gage d'efficacité mais aussi l'assurance d'une gestion équitable des situations individuelles dans le respect de l'intérêt général. C'est le minimum que nous pouvons

attendre pour respecter les agent·es de la Fonction Publique qui sont engagé·es au quotidien pour faire vivre le Service Public. ■

MAIF 200, avenue Salvador Allende - CS 90000 - 7938 Niort cedex 9. \* Enquête en ligne YouGov France réalisée en février 2023 auprès de 500 professeurs, instituteurs ou enseignants en activité âgés de 18 ans et +

# Enseigner aujourd'hui demande du courage. Et de l'assurance.

**MAIF, assureur N°1 des enseignants\***

Transmettre un savoir est une mission immense, encore plus dans une époque en crise. En tant qu'assureur historique des enseignants, nous vous accompagnons dans votre engagement en mettant à votre service des aides professionnelles, des outils pour la classe et bien sûr, des assurances dédiées.



HORS CLASSE ET CLASSE EXCEPTIONNELLE

# Résultats immédiats, vigilance indispensable !

par Benoit CHAISY

Les résultats devraient prochainement arriver dans les académies pour les promotions des professeur·es et des agrégé·es d'EPS à la hors classe ou à la classe exceptionnelle.

**L**a publication de ces résultats est une obligation pour les recto-rats, obligation que les équipes académiques du SNEP-FSU veilleront à faire appliquer. À l'heure où nous écrivons ces lignes, nous n'avons pas encore connaissance des contingents de promotion attribués par le ministère aux recto-rats. Les ratios promus/promouvables pour

cette année seront, pour les professeur·es d'EPS de 23 % pour l'accès à la hors classe, de 10,5 % pour l'accès à la classe exceptionnelle, et de 13,5 % pour l'accès des agrégé·es à la classe exceptionnelle.

Dans tous les cas, avant la publication des résultats, nous invitons toute la profession à questionner les services des recto-rats pour connaître leur barème, leurs avis.

**Pour la hors classe**, il y a une vigilance toute particulière à avoir sur la partie ancienneté du barème qui parfois n'était pas exacte du temps des CAP.

**Pour la classe exceptionnelle**, il faut rappeler qu'une fois obtenu, l'avis « Très favorable » du·de la chef·fe d'établissement et/ou de l'IPR est reconduit automatiquement. Il est donc nécessaire que tous·tes les collègues promou-



vables s'assurent bien de cela sur lprof car les commissaires paritaires SNEP-FSU n'ont plus les documents pour pouvoir vérifier les engagements de l'administration envers les promouvables.

Après les résultats et notamment en cas de non promo-

tion, nous invitons tous·tes les collègues non promu·es à demander une nécessaire transparence : barème, barre de promotion, critères de départage. Les recto-rats ne peuvent pas s'absoudre d'une transparence indispensable dans la gestion des carrières. ■